

TRAVAUX LOCATIFS RÉALISÉS EN 2018

Par **LECACHEUR Rene PIERRE**, le **25/09/2018** à **10:10**

Je suis propriétaire-bailleur d'un immeuble comportant 6 logements à CHERBOURG Depuis le début de l'année , j'ai effectué des démarches auprès d'artisans qualifiés pour faire isoler la façade nord (coût : 25000 euro) avec des matériaux permettant antérieurement de bénéficier d'une déduction totale sur les revenus fonciers annuels Or , malgré plusieurs démarches auprès du centre des impôts aucun de mes interlocuteurs ne sait si oui ou non ces travaux seront pris en compte et surtout déductibles de quoi ?... (" année blanche) Le dernier contrôleur que j'ai rencontré , la semaine dernière m'a dit que je DEVRAIS ATTENDRE 2020 car actuellement les travaux d'amélioration ne sont pas pris en compte : seuls les travaux urgents (ex: fuite accidentelle d'eau) le seraient ..peut-être !

Je n'ai donc pas signé le devis pour effectuer les travaux , ce qui me pénalise car : les taux de crédit sont actuellement intéressants et si je dois attendre 2020 le devis sera réactualisé !

Pouvez vous me communiquer des renseignements précis à ce sujet et si possible les textes de loi de référence MERCI